**ANNEXE 2**

**BORDEREAU DES PRIX**

**MODALITES DE LA TARIFICATION**

La tarification de cette prestation est basée sur le coût unitaire par prélèvement réalisé.

Le prix unitaire est **ferme pour la première année du marché,** il est réputé comprendre la fourniture, tous les frais afférents au conditionnement, à l’emballage, à la manutention, à l’assurance, au stockage, rendus franco de port à l’ENAP ainsi que toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, y compris les frais généraux, impôts et taxes et assurer à l'entrepreneur une marge pour risques et bénéfice. Sauf stipulation contraire, il est indiqué dans le marché hors taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.).

Il est défini dans le bordereau de prix unitaire annexé à l’acte d’engagement, et indiqué hors taxes à la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC).

Il comprend notamment les coûts liés à :

* L’organisation des prélèvements effectués par le titulaire du marché sur le site de l'Énap situé à Agen et leur acheminement au sein du laboratoire dans le strict respect des conditions pré-analytiques requises ;
* L’analyse des prélèvements ;
* La transmission des résultats auprès du médecin du travail de l'Énap.

**PRIX UNITAIRE DU PRELEVEMENT :**

-\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ € HT -\_\_\_\_\_\_\_\_\_€TTC

Le candidat